

## Une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière



### Plus de 20 400 000 € FEDER

pour des projets transfrontaliers entre administrations, acteurs publics et privés de la coopération transfrontalières ou citoyens.

Découvrir la priorité en vidéo

### Contexte

La Grande Région est un espace transfrontalier structuré, disposant de nombreuses instances de coopération et de concertation.

La gouvernance transfrontalière dans la Grande Région résulte de l'action commune de nombreuses institutions transfrontalières et de réseaux de coopération permanents.

Ces actions sont conçues, initiées et mises en œuvre dans de multiples formats de coopération : bilatérale, trilatérale, multilatérale et multiniveaux.

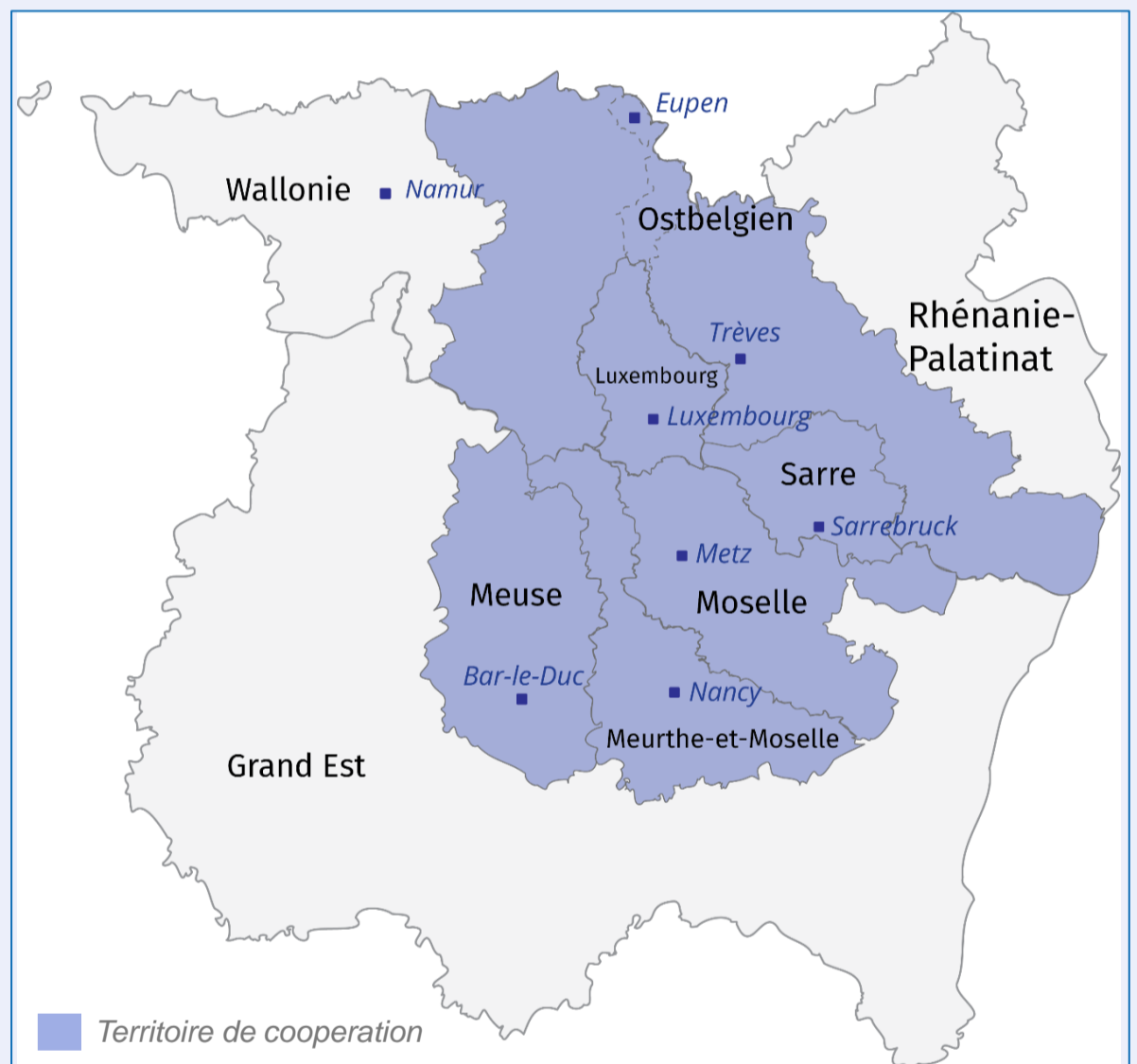
Malgré la richesse des espaces et des formes de coopération, les obstacles administratifs, financiers et culturels restent nombreux.

Ces obstacles sont autant de défis à relever pour faciliter et améliorer la coopération transfrontalière.

Le programme Interreg Grande Région 2021-2027 met à disposition des acteurs locaux et régionaux des fonds pour cofinancer des projets transfrontaliers répondant à ces enjeux.

Ces projets s'inscrivent dans la priorité 4 du Programme « Meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière », dotée de plus de 20 400 000 d'euros FEDER.

### La Grande Région



### Financement

Les projets répondant à la priorité 4 (objectifs spécifiques 9 et 11) peuvent bénéficier d'un taux de cofinancement FEDER jusqu'à 57% maximum du coût total.

Si le coût total du projet est inférieur ou égal à 200 000€, le projet bénéficie intégralement des options de coûts simplifiés.

Si le coût total du projet est supérieur à 200.000€, les modalités classiques de financement s'appliquent.

L'objectif spécifique 10 soutient exclusivement les petits projets. Pour tout savoir sur les petits projets, consultez le site [www.interreg-gr.eu](http://www.interreg-gr.eu).

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional



## Quels sont les types de projets financés ?

### Objectifs des projets

Les projets cofinancés contribuent par exemple à :

1. Supprimer les obstacles juridiques et administratifs à la coopération transfrontalière
2. Concevoir des réponses et solutions communes aux défis transfrontaliers
3. Initier la mise en place d'instances de gouvernance transfrontalière ou d'accords intergouvernementaux dans de nouveaux domaines
4. Faciliter l'accès des acteurs privés et publics aux outils administratifs et juridiques déjà existants
5. Faire émerger de nouvelles approches de la coopération
6. Etablir de nouvelles structures de coopération
7. Introduire plus de démarches participatives
8. Améliorer la communication entre les instances de coopération et à l'égard des citoyens

De manière générale, les projets doivent :

- Contribuer au développement durable de la Grande Région
- Contribuer à la mise en œuvre du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région



© Adobe Stock, 2024 / peterschreiber.media

### Les actions éligibles

- Réflexions collectives, études
- Rencontres et dialogues entre acteurs
- Actions pilotes
- Stratégies transfrontalières
- Formations
- Constitution de réseaux ou de clusters d'acteurs
- Conception, établissement et fonctionnement d'une structure de conseil
- Création de plateformes numériques
- Actions de communication et de sensibilisation



## Quels sont les types de projets financés ?

### Domaines d'intervention des projets

- Gouvernance et administration
- Ressources naturelles et alimentation en eau
- Energie et mobilité
- Economie circulaire
- Coopération entre les PME
- Enseignement supérieur, éducation, formation
- Recherche et innovation
- Aménagement du territoire
- Tourisme et culture
- Inclusion sociale
- Santé
- Protection civile
- Numérique
- Développement de services locaux communs

### Qui peut mener un projet ?

- Un partenariat transfrontalier

Un projet Interreg se compose toujours d'un partenariat transfrontalier avec au moins deux partenaires provenant d'au moins deux Etats membres et dont le siège se situe dans la Grande Région, à l'exception des administrations des Autorités Partenaires dont le siège se situe en dehors de ce périmètre.

Les structures transfrontalières, comme les GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale), sont éligibles par défaut pour soumettre un projet.

- Les structures éligibles

Tous les acteurs publics et privés doté d'une forme juridique sont éligibles tels que les institutions publiques, les villes et collectivités, les universités, les entreprises, les établissements d'enseignement et de formations, les coopératives, les ONG, les associations, les parcs naturels.

### Vous avez une idée de projet ?

Retrouvez tous [les appels à projets](#) et [les documents de chaque appel](#), [les coordonnées des points de contact](#) ainsi qu'un [formulaire idée de projet](#) sur le site du programme : [www.interreg-gr.eu](http://www.interreg-gr.eu)



➤ @InterregGR

➤ [www.interreg-gr.eu](http://www.interreg-gr.eu)